ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N º 17706

présenté par Mme Ressiguier

ARTICLE 43

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous proposons de supprimer cet alinéa. Nous nous opposons à cet alinéa qui définit l'accès à ce dispositif minimum de compensation par le rattachement au régime général. Cette suppression s'inscrit dans la même logique que les suppressions des alinéas précédents. En effet, nous sommes contre ce régime de retraite par points où règne le chacun pour soi.